



17ème législature

Question N° : 37	De Mme Pascale Bay (Droite Républicaine - Rhône)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Simplification de l'installation des jeunes viticulteurs	Analyse > Simplification de l'installation des jeunes viticulteurs.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

Mme Pascale Bay attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les difficultés rencontrées par les jeunes viticulteurs lors de leur installation. Les premiers obstacles sont d'ordre financier. Le prix du foncier et du matériel agricole instaure un premier frein à l'installation ou à la transmission d'un domaine viticole. En tant que chef d'entreprise, les nouveaux viticulteurs ont besoin de plus de visibilité économique. Mme la députée a constaté un manque d'études et de rapports à destination des professionnels du secteur viticole leur permettant d'identifier le meilleur modèle à adopter pour assurer la pérennité de leur projet. Les viticulteurs ont aussi besoin d'un accompagnement plus constant de l'État. La perte du bénéfice des allègements de cotisations sociales dont ils profitent les premières années constitue un choc brutal pouvant mener l'entreprise à sa fin. Une meilleure répartition dans le temps du soutien de l'État doit être envisagée. Concernant les matières actives, plus encore que leur suppression, c'est bien l'incertitude provoquée par les décisions contradictoires de l'État qui complique le quotidien des viticulteurs. Enfin, les déclarations administratives multiples affaiblissent moralement les vignerons dans l'exercice de leur métier et les empêchent d'envisager sereinement l'avenir. Elle lui demande donc quelles solutions sont envisagées pour garantir une meilleure visibilité aux jeunes viticulteurs et assurer la pérennité de leur installation.